



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
12 novembre 2013
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Soixante-huitième session
Point 34 de l'ordre du jour
Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM
et leurs incidences sur la paix et la sécurité
internationales et sur le développement**

**Conseil de sécurité
Soixante-huitième année**

**Lettres identiques datées du 12 novembre 2013, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration de la Ministre géorgienne des affaires étrangères, en date du 7 novembre 2013, relative au vingt-cinquième cycle des discussions internationales de Genève (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale au titre du point 34 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Kaha **Imnadze**



**Annexe aux lettres identiques datées du 12 novembre 2013
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration de la Ministre géorgienne des affaires étrangères
sur le vingt-cinquième cycle des discussions internationales
de Genève**

Le vingt-cinquième cycle des discussions internationales de Genève s'est tenue le 6 novembre 2013. Les participants ont siégé, à titre personnel, dans deux groupes de travail, à savoir le Groupe de travail I, consacré aux questions relatives à la sécurité et la stabilité des régions géorgiennes occupées d'Abkhazie et de Tskhinvali, et le Groupe de travail II, consacré aux questions liées au retour dans la sécurité et la dignité des réfugiés et des déplacés à leur lieu de résidence d'origine. Les discussions, coprésidées par des représentants de l'Union européenne, de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ont réuni des participants géorgiens, russes et américains. Étaient également présents le Chef de l'Administration provisoire de l'ex-région autonome d'Ossétie du Sud et le Président du Gouvernement de la République autonome d'Abkhazie, ainsi que les représentants des régimes d'occupation de Soukhoumi et Tskhinvali.

Le 5 novembre s'est tenue une séance d'information sur les implications concrètes de la liberté de circulation. Les experts invités ont aidé les participants à se familiariser avec les spécificités de ces implications en cas de conflit, et souligné que l'accès humanitaire et la liberté de circulation devaient être garantis en toutes circonstances. Dans le Groupe de travail I, les participants géorgiens ont longuement examiné les conditions de sécurité qui régnaient dans les régions occupées et les zones adjacentes, qui continuaient de menacer directement la stabilité de la région. Ils ont condamné l'installation de barbelés et la réalisation de talus par les forces d'occupation russes le long de la ligne d'occupation dans les régions de Tskhinvali et d'Abkhazie, activités qui avaient encore été intensifiées et développées au cours des derniers mois. Une fois encore, il a été clairement souligné que ces activités et l'extension de la zone d'occupation étaient contraires au droit international, dans la mesure où elles violaient de façon flagrante les principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et d'inviolabilité des frontières internationalement reconnues ainsi que l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008. Les actes d'intimidation et de violence commis contre des résidents locaux pendant la dernière vague d'installations de barbelés dans les villages de Ditsi (district de Gori) et de Dvani (district de Kareli) ont été portés à l'attention des présidents. Les participants géorgiens ont une fois encore demandé à la Fédération de Russie de mettre un terme à ces activités illégales, et se sont félicités que les présidents soient prêts à organiser une visite conjointe des sites, décidée d'un commun accord, pour les participants au Mécanisme conjoint de prévention des incidents et d'intervention. Pendant la séance, il a été en particulier souligné qu'il était nécessaire de permettre à la Mission de surveillance de l'Union européenne d'accéder aux deux régions, de façon qu'elle puisse pleinement exécuter son mandat en Géorgie. Les participants géorgiens ont souligné qu'il était urgent que le Mécanisme conjoint de prévention des incidents et d'intervention à Gali reprenne

ses travaux sans condition préalable et dans sa formation plénière, compte tenu, en particulier, de l'augmentation du nombre de cas de détention liés au franchissement de la ligne d'occupation. En outre, la détérioration des conditions de sécurité régnant dans les régions occupées prouve l'importance cruciale que revêt l'adoption dans les deux régions de dispositifs internationaux efficaces relatifs à la sécurité. Dans le cadre des discussions du Groupe de travail I, les participants ont examiné le non-recours à la force, une des questions centrales de l'ordre du jour. Malheureusement, en dépit de l'engagement unilatéral juridiquement contraignant de ne pas recourir à la force pris en 2010 par le Président de la Géorgie et réaffirmé en mars 2013 par son parlement, la Fédération de Russie n'a pas encore pris d'engagement en ce sens. La partie géorgienne demande une fois encore à la partie russe de prendre l'engagement unilatéral juridiquement contraignant de ne pas recourir à la force.

Les participants géorgiens ont apprécié l'action menée par les présidents, l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe pour encourager Moscou à s'engager à ne pas recourir à la force et ont considéré que l'initiative prise par ceux-ci pour faire avancer au niveau des experts l'élaboration du projet de déclaration des participants aux discussions internationales de Genève sur le non-recours à la force allait dans la bonne direction. Ils ont toutefois encouragé tous les participants à participer de façon constructive à l'élaboration du projet de déclaration au niveau des experts, et se sont à nouveau dits prêts à respecter les principales dispositions du document au vingt-sixième cycle des discussions.

Dans le Groupe de travail II, les participants géorgiens se sont dits profondément inquiets des répercussions sur la situation humanitaire et le respect des droits de l'homme de l'installation de barbelés et de la réalisation de talus dans les régions de Tskhinvali et d'Abkhazie, qui constituaient des violations des droits fondamentaux de l'homme. Il a été souligné avec la plus vive préoccupation que l'installation d'obstacles artificiels le long de la ligne d'occupation avait des implications non négligeables sur les moyens d'existence de la population locale, divisait les familles et les collectivités et empêchait les contacts personnels. Les participants géorgiens ont appelé l'attention des modérateurs sur les incidences concrètes de ces activités illégales, qui empêchaient les populations locales d'accéder à leurs terres cultivables, leurs systèmes d'eau et leurs cimetières et les habitants d'avoir accès aux services d'urgence. Les preuves concrètes des restrictions émises à l'encontre du droit à la liberté et la sécurité, de la protection des biens, de la liberté de circulation, du droit à l'éducation et d'autres droits civils, économiques et sociaux ont fait l'objet d'un débat approfondi. Les participants géorgiens ont noté que, au regard du droit international humanitaire et des droits de l'homme, il incombait à la Russie, Puissance occupante exerçant un contrôle effectif sur les régions géorgiennes d'Abkhazie et de Tskhinvali, de garantir la protection des libertés et droits fondamentaux de la population résidant dans les territoires occupés.

Pendant la séance, les participants géorgiens ont une fois encore souligné qu'il était prioritaire de répondre aux besoins humanitaires de la population touchée par le conflit et de faire cesser les violations persistantes des droits de l'homme de manière efficace, durable et impartiale sur le plan politique. Ils ont à nouveau proposé que la Géorgie assure l'approvisionnement en gaz des résidents d'Akhalgori et souligné qu'il était essentiel de continuer d'appliquer les mécanismes de

renforcement de la confiance. En particulier, il a été souligné combien il était important d'instaurer des mécanismes de surveillance des droits de l'homme dans les régions occupées et urgent de faciliter l'accès humanitaire des organisations internationales à ces régions.

Dans le Groupe de travail II, les participants géorgiens ont souligné qu'il importait de respecter le droit des déplacés dans leur propre pays à un retour dans la sécurité et la dignité et demandé aux autres participants de prendre des mesures concrètes en ce sens. Les modérateurs ont noté l'action menée par la Géorgie pour régler la question des disparus et prié tous les participants de continuer à coopérer à cette fin.

Le vingt-sixième cycle des discussions internationales de Genève se tiendra les 17 et 18 décembre 2013. La Géorgie continuera comme de coutume à coopérer de façon constructive avec les présidents pour assurer le bon déroulement des discussions de fond des deux groupes de travail.

Tbilissi, le 7 novembre 2013
